

Vie@Champeaux

Numéro
148

BULLETIN MUNICIPAL

Mai Juin
2024

Sommaire

Édito

Hier et Aujourd'hui

Conseils Municipaux

Le CCAS vous informe

Centre Communal d'Action Sociale

C'est arrivé près de chez vous

Vie quotidienne - Vie pratique

Mots Mêlés

État civil

Informations Communales

Nouvelles du RPI

Élections européennes
Savez-vous que...

Les associations annoncent

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 9 JUIN 2024

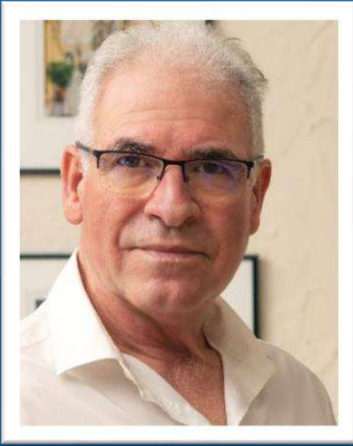


DANS CE NUMÉRO

LE BUDGET 2024

Les projets
d'investissements





JE VOTE, TU VOTES, IL VOTE ...

Quelle chance nous avons que l'on nous autorise à voter ! Nous vivons dans une démocratie tellement éprise de liberté que la question même de se rendre aux urnes peut se poser pour certains d'entre nous. « *À quoi bon voter ? Rien, ne change* ». Si on ne partage pas tous cet avis, on l'a toutes et tous entendu, au moins une fois.

Je ne suis pas un adepte des chaînes d'information en continu mais elles auront eu le mérite de nous informer des conditions de vote en Russie, à 2800 petits kilomètres de CHAMPEAUX. Là-bas, on menace les électeurs qui ne voteraient pas pour le candidat choisi par le pouvoir. Quant aux courageux candidats d'opposition, ils sont purement et simplement éliminés ! Ça fait froid dans le dos, non ? Se voir emprisonné, voire pire, pour simplement manifester son opposition, on ne l'imagine même pas chez nous, nation des droits de l'homme, à la réputation d'infatigables râleurs.

Dans notre système démocratique, notre république, la voie incontournable pour se faire entendre reste le vote. On sollicite nos voix au sein de nos associations, nos communes, nos interco, nos départements, nos régions, nos assemblées législatives, notre État et enfin notre Europe. Pléthore de candidats nous proposent leurs programmes et, quelle chance, nous pouvons choisir ! Parce que nous avons le choix !

Pas de milice armée, pas de police politique devant nos bureaux de vote, on peut aller et venir en toute liberté, croiser des connaissances, être assuré d'un accueil chaleureux, dans la bonne humeur et l'action de voter dure moins de cinq minutes. Bien sûr, rien n'est jamais parfait, cela se saurait. Pourtant, depuis l'invention de la démocratie par les Grecs et un certain Périclès, on n'a rien trouvé de mieux. Nous sommes aujourd'hui largement informés sur les pouvoirs autocratiques et leurs dirigeants psychopates et nationalistes, agitant les peurs et adeptes du repli sur soi, qui sévissent partout dans le monde. Alors, participons, toutes et tous, faisons entendre nos voix pour nous prémunir de telles dérives et préparons le meilleur pour les générations futures. Le 9 Juin, aux urnes citoyennes et citoyens !

À très bientôt, votre maire, Yves LAGÜES-BAGET.

Hier et Aujourd'hui ...

CHAMPEAUX – Agression de Marie PARIS, par Jean GARRY

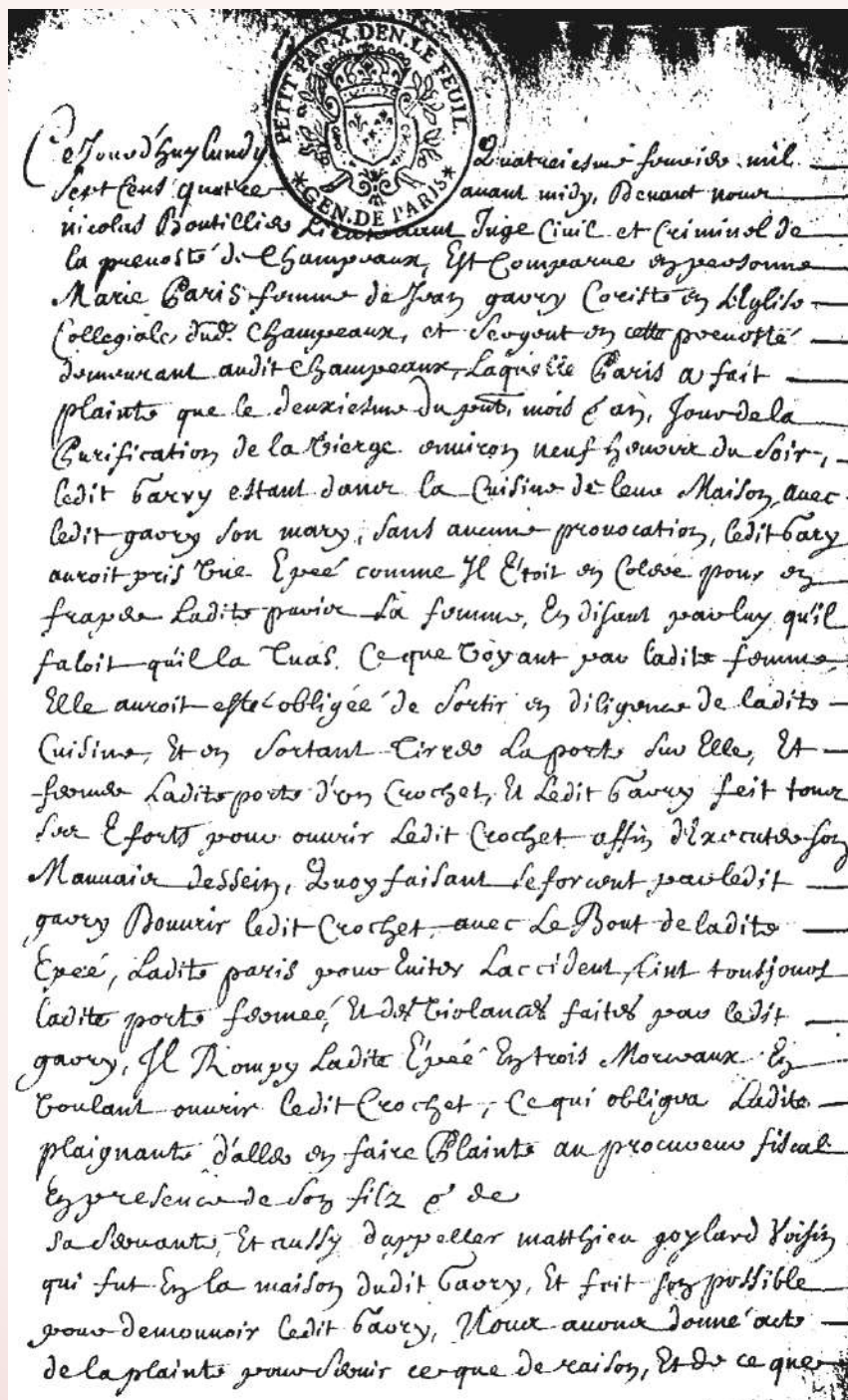
Sujet tabou parce que sombre, éprouvant semé d'embûches, la violence exercée par les femmes a été longtemps occultée ou niée. La figure idéale de la femme civilisatrice tempérant les pulsions des hommes, a certainement caché celle de la femme violente. Tandis que les sources de la grande criminalité, privilégiées par les premières études, ne pouvaient éclairer que la violence au masculin.

L'exploitation des archives des tribunaux moyens et inférieurs permet notamment de préciser la place des femmes dans l'appréhension historique des phénomènes violents : ni éternelles absentes des sources criminelles, ni éternelles victimes de la brutalité masculine, elles partagent la violence ordinaire qui résulte des conflits quotidiens.

Les archives criminelles des justices inférieures permettent en effet de renouveler le regard tant sur les mesures et les niveaux de la criminalité que sur les relations entre justice et société.

Les archives criminelles seigneuriales illustraient la manière dont les justiciables utilisaient leur tribunal de proximité pour régler leurs conflits ordinaires.

Je vous livre, ci-dessous, la transcription de la minute de l'agression de Jean GARRY contre la femme Marie PARIS. (Texte transcrit tel quel avec les fautes d'orthographe, avec mes majuscules mal placées)



Le jour de lundy
Sept cent quatre
Quatriemes foursiers mil
avant midy, Deuant nous
Nicolas Boutillier Procureur Juge Civil et Criminel de
la prevostie de Champeaux, Et comparee en personne
Marie Paris femme de Jean Garry Coette en l'eglise
Collegiale dudit Champeaux, et se voyant en cette prevostie
domiciliant audit Champeaux, Laquiesse Paris a fait
plainte que le deuxiesme du mois d'ay, jour de la
Circification de la Croix, environ neuf heures du soir,
ledit Garry estant dans la Cuisine de leur Maison, avec
ledit Garry son mary, sans aucune provocation, ledit Garry
auroit pris une Epée comme il estoit en Colosse pour en
frapper ledite prevostie la femme, Et disant par luy qu'il
falloit qu'il la tuast. Ce que voyant par ledite femme
Elle auroit este obligee de sortir en diligence de ladite
Cuisine, et en sortant cirer de la porte sur elle, Et
fermer ladite porte d'un crochet, Et ledit Garry fait tout
ses efforts pour ouvrir ledit crochet afin d'executer son
Mauvais dessein, Quoy faisant se forcent par ledit
Garry d'ouvrir ledit crochet, avec le Bout de ladite
Epée, ladite Paris pour éviter l'accident ainsi toujours
ladite porte fermee, Et dit violance faite par ledit
Garry, Il trouva ladite Epée en trois Morceaux, Et
voulant ouvrir ledit crochet, Ce qui obligea ladite
plaignante d'aller en faire Plainte au procureur fiscal
Espreseur de son filz et de
sa servante, Et aussy d'appeller Mathieu Goylard Voisin
qui fut en la maison dudit Garry, Et fait son possible
pour demourer ledit Garry, Mais auna donne acte
de la plainte pour servir ce que de raison, Et de ce que

Ce jour'huy lundy quatreiesme fevrier mil sept cens quatre avant midy, devant nous nicolas Boutillier Lieutenant Juge Civil et Criminel de la prévosté de Champeaux, Est comparue en personne Marie Paris, femme de Jean Garry Coriste en l'Eglise Collegiale dud. Champeaux, et Sergent en cette prevosté demeurant audit Champeaux, laquelle Paris a fait plainte que le deuxiesme du p^m. mois et an, jour de la Purification de la Vierge environ neuf heures du soir ledit Garry estant dans la Cuisine de leur Maison, avec ledit Garry Son mary, sans aucune provocation, **ledit Garry auroit pris Une Epée comme il étoit en colère pour en fraper ladite Paris Sa femme, en disant par luy qu'il falloit qu'il la tuas ce que Voyant par ladite femme Elle auroit esté obligée de Sortir en diligence de ladite Cuisine, et en sortant tirer la porte sur elle, et fermer ladite porte d'un crochet, et ledit Garry fait tous ses Eforts pour ouvrir ledit crochet affin d'executer son Mauvais dessein, quoy faisant se forcent par ledit Garry douvrir ledit crochet avec le Bout de ladite Epée, ladite paris pour Eviter l'accident tint toujours ladite porte fermée, et des violances faites par ledit garry, il Rompy ladite Epée En trois morceaux En Voulant ouvrir ledit Crochet, Ce qui obligea Ladite plaignante d'aller en faire Plainte au procureur fiscal en présence de son filz é de Sa Servante, et aussy d'appeler matthieu Goylard Voisin qui fut En la maison dudit Garry, et foit Son possible pour demouvoir ledit Garry, nous avons donné acte de la plainte pour servir ce que de raison, Et de ce que**

Ladite Paris a déposé Ladite Epée olinde En trois Morceaux En notre greffe et déclaré ne scavoir Ecrire ny Signer de ce par nous requise et Interpellée
Ledit Jour et an / **Boutillier**

GARRY Jean

Né environ 1648 à Champeaux

Fils de **GARRY Sébastien, menuisier et de PELÉ Jeanne**

Inhumé le mercredi 16.11.1707 à Champeaux

Marié le lundi 30.05.1678, avec **PARIS Marie**, à Champeaux

(Elle : née environ 1635 à ?

Veuve en 1^{ères} noces de GILBERT Estienne, de Saint-Etienne-du-Mont à Paris

Inhumée le samedi 16.05.1705 (à 20 h) (âgée de 70 ans) à Champeaux (Dans le petit cimetièrre)

Remarié le lundi 11.01.1706, avec **LAFARGUE Jeanne**, à Champeaux

(Elle : née environ 1652 à ?

Fille de **Jacques, menuisier et de DARQUEVO Berte**

Remariée le 01.08.1719, avec BRABANT Claude, à Champeaux (Lui avait 25 ans !)

Décédée et inhumée le 03.10.1727 (âgée de 75 ans) à Champeaux (Dans le cimetièrre de l'église)

Profession : Servante de M^r DE LA SALLE)

Profession : Menuisier

Divers : à 15 ans, était enfant de chœur à la Collégiale (12.1663) (A.D.77 : G 156)

Sergent de la prévôté (02.1704) (A.D.77 : 2 Bp 580)

Choriste de la Collégiale (02.1704) et musicien à la Collégiale (1707)

Enfants : Pas vu de naissance de ces 2 mariages à Champeaux, hormis les lacunes complètes des registres paroissiaux.

MORCHOISNE Michel

Source :

Les Archives Départementales de Seine-et-Marne (Cote de la minute : 2 Bp 580)

Conseil Municipal

Les comptes rendus intégraux sont consultables en mairie ainsi que sur le site internet.

Extrait du Conseil Municipal du mercredi 7 février 2024

Présents : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, VINCENT, MME PROUVIER, M. HOLVOET, MMES PRUD'HOMME, DEWANCKER, M. FOURNIER, MME ADAMSKI, M. NORIS, MMES BILLAULT, PASTOR.

Absente excusée : MME PITKIAYE.

Secrétaire de séance : M. HUBERT.

VOTE DU BUDGET COMMUNAL

M. HUBERT présente le budget communal. Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 60 k€ et un déficit d'investissement de 64 k€. À noter que le résultat d'investissement précédent était en excédent de 122 k€. Les résultats du budget sont affectés de la manière suivante : 920 k€ en excédent de fonctionnement cumulé et 122 k€ en excédent d'investissement.

Le budget 2024 s'équilibre en fonctionnement à 1 646 M€ et à 1 141 M€ en investissement (voir le détail des investissements dans ce numéro, page 14).

Le compte de gestion, le compte administratif et le budget sont approuvés à l'unanimité.

Il est proposé et validé le report des travaux de la rue des Pourtours Sud car les subventions ne sont pas garanties à la vue des échanges avec les financeurs.

Il est également précisé que ce budget est élaboré sans augmentation des taux d'imposition communaux qui seront donc sans changement en 2024.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux de rénovation énergétique de l'ancienne mairie

M. FOURNIER demande si, pendant les travaux, le CAL pourra continuer à utiliser les salles de musique. M. le Maire lui répond que, durant les travaux de la couverture charpente, les locaux ne seront pas utilisables. Ces travaux dureront entre 1 mois et 2 mois. Il n'y a pas de solutions actuellement mais on va rechercher des opportunités.

M. HOLVOET demande s'il faudra retirer les archives du RPI. M. le Maire lui répond par l'affirmative.

*Plus aucune question n'étant abordée,
la parole est donnée au public.*

- M. OUDIN demande s'il serait possible de publier les séances de Conseil sur Facebook ? M. le Maire lui répond que c'est déjà sur PanneauPocket.
- M. OUDIN signale qu'en venant de Melun au stop de Fouju, il y a un buisson qui prend de l'ampleur, donc gênant la visibilité. M. le Maire lui répond qu'il appartient à MME PIOLLET.
- M. OUDIN signale qu'il n'y a plus de marquage au sol sur les parkings du côté de la pharmacie.
- M. OUDIN, par rapport aux travaux complémentaires de la Collégiale, demande s'il serait possible de procéder au nettoyage de toutes les gouttières. M. le Maire lui répond par l'affirmative pour celles du haut.

*Le public n'ayant plus de question,
la séance est levée à 19 h 45.*

Extrait du Conseil Municipal du mardi 2 avril 2024

Présents : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, VINCENT, MME PROUVIER, M. HOLVOET, MME PRUD'HOMME, M. FOURNIER, MMES ADAMSKI, BILLAULT, PASTOR.

Absent excusé et représenté : M. NORIS a donné pouvoir à MME PASTOR.

Absentes excusées : MMES DEWANCKER, PITKIAYE.

Secrétaire de séance : MME PROUVIER.

VOTE DES TAUX COMMUNAUX

M. HUBERT présente les taux applicables pour l'année 2024. L'État a augmenté les bases d'environ 3 %. M. HUBERT propose le maintien des taux communaux, sans augmentation, comme suit :

	Taux
Taxe foncière des propriétés bâties	26,11 %
Taxe foncière des propriétés non bâties	106,10 %
Taxe d'habitation	23,73 %

Vote à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2024

La commission des subventions aux associations a reçu les associations campéliennes le 2 mars dernier. M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider les choix faits par la commission. Il souligne le fort soutien financier aux associations extérieures et fait le vœu que la réciprocité puisse se vérifier. Les conseillers municipaux faisant partie du bureau des associations décident de s'abstenir :

Associations Campéliennes :

Associations	Montant	Vote
Association Caritative Campélienne	1 200,00 €	Unanimité
Anciens Combattants	500,00 €	Unanimité
Champeaux Animations Loisirs	4 500,00 €	9 voix pour et 1 abstention
La Campélienne Animations	1 500,00 €	8 voix pour et 2 abstentions
Club des Anciens de Champeaux	300,00 €	Unanimité
La Récré des 3 Villages	1 300,00 €	9 voix pour et 1 abstention
Guillaume de Champeaux	2 000,00 €	Unanimité
Total	11 300,00 €	

Associations extérieures :

Associations	Montant	Vote
Tennis Club de MORMANT	240,00 €	9 voix pour et 1 abstention
Football de BOMBON	200,00 €	Unanimité
CCRB Blandy les Tours	160,00 €	Unanimité
Total	600,00 €	
TOTAL GÉNÉRAL	11 900,00 €	

TRANSFERT DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE CHAMPEAUX – CHOIX DU FOURNISSEUR DE PRÉFABRIQUÉS

Dans la perspective des travaux de rénovation de l'école élémentaire, il est nécessaire de prévoir l'installation de préfabriqués sur les anciens terrains de tennis. Les sanitaires du restaurant scolaire seront utilisés par le personnel et les élèves pendant cette période transitoire. Ces solutions ont été présentées et acceptées par les membres du regroupement pédagogique et les enseignants.

2 offres sont proposées à la location :

- BATILOC : 17 881,20 € TTC
- PORTAKABIN : 29 860,80 € TTC

À l'unanimité, le Conseil Municipal, choisit l'entreprise BATILOC.

PRISE EN CHARGE DE FRAIS D'OBSÈQUES

Un habitant de Champeaux, sans famille et sans ressource, est décédé à son domicile. Il a été inhumé au cimetière communal. Il est proposé la prise en charge d'une partie des frais d'obsèques, soit 2 857 € TTC.

En effet, l'article L2213-7 du CGCT stipule : « Le maire ou, à défaut, le représentant de l'État dans le département pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décentement sans distinction de culte ni de croyance.

La commune du lieu du décès est tenue de se charger de l'organisation et du financement des obsèques d'une personne dépourvue de ressources. Dans ce cas, c'est le maire qui évalue l'insuffisance de ressources et qui choisit l'organisme de pompes funèbres ».

MME PROUVIER précise que le montant total de la facture des frais d'obsèques s'est élevé à 4 167,50 €.

En ce concerne les autres aides éventuellement mobilisables, l'ensemble des possibilités ont été explorées avant de solliciter l'intervention de la commune.

Vote à l'unanimité.

MISE À JOUR DE LA BASE ADRESSE NATIONALE

Les communes ont l'obligation de publier les adresses sur le site du BAN (Base Adresse Nationale), site du gouvernement, au 1^{er} juin 2024. Pour cela, notre BAL (Base Adresse Locale) doit être certifiée par la commune, ce qui n'est pas le cas à ce jour. Après examen de la situation, l'affaire est trop complexe pour qu'on puisse s'en occuper en interne. Après recherches, La Poste propose de réaliser cette prestation qui consiste à certifier l'exactitude de nos adresses, relever les anomalies et les corriger, apporter son aide à intégrer les données sur le site national, pour un montant de 3 638,80 € TTC. Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

City Stade :

Les travaux de préparation pour l'installation du City Stade sont en cours. L'installation en elle-même se déroulera du 13 au 17 mai prochain.

Travaux de la Collégiale :

L'échafaudage va être démonté. Au cours de ce démontage, l'entreprise procédera à la vérification des appuis et à la réparation des désordres éventuels. La Collégiale est donc désormais hors d'eau. Le nettoyage des gouttières (200 m de linéaire) par nacelle est envisagé. Les demandes de devis sont en cours.

*Le Conseil Municipal n'ayant plus de question à poser, la séance est levée à 19 h 25
et la parole est donnée au public :*

M. CHÉCHIN remercie le Conseil Municipal pour la subvention accordée à l'ACC et à l'Association des Anciens Combattants. Il annonce le prochain événement de l'ACC : concert Gospel dans la Collégiale, le 27 avril prochain.

Le public n'ayant plus de question à soulever, la séance est close à 19 h 30.



Le CCAS vous informe

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Notre Centre Communal d'Action Sociale propose, depuis 2010,
une aide financière, sous conditions de ressources :

L'aide financière au portage de repas à domicile

(en prolongement du service proposé par la communauté de communes)

Prix du repas proposé par la communauté de communes :

8,43 € (a/c du 01/09/2023)

Participation du CCAS :

1,50 €

Soit un prix de 6,93 € par repas

Comment bénéficier de l'aide :

Disposer d'un revenu maximum de **13 898 € par an** pour une personne seule ;
ou de **22 365 € par an** pour un ménage.

Fournir une copie de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022 ainsi que les factures des repas.

Cette aide est applicable même si l'utilisation du portage de repas n'est que temporaire.

Contactez la mairie :

01 60 66 91 88

j.secretariat@champeaux77.fr

ccas@champeaux77.fr



NOUVEAUTÉ

En partenariat avec la LIBRAIRIE de l'ESCALIER



Le CCAS propose un bon d'achat de **20€**

valable pour l'achat d'un livre ou d'une BD

sans condition de ressources

Librairie de l'Escalier
41 rue Saint-Aspais
77000 MELUN

Pour les jeunes

de 15 à 18 ans

habitant à CHAMPEAUX

un livre

au CCAS du 1^{er} Mai au 30 Juin - 01 60 66 91 88



Île de France Mobilités finance vos covoits' quotidiens

<https://www.iledefrance-mobilities.fr/le-reseau/services-de-mobilite/covoiturage/pratiquer-covoiturage>

Conducteurs,
Conductrices

100€ de Prime Covoiturage*

Passagers,
Passagères

Tous vos trajets **offerts**



*Prime pour les conducteurs uniquement. Consultez les conditions de la Prime Covoiturage sur [bleblacar.com](https://www.bleblacar.com)

© Wlad Simich

LABAZ 15-25

POV: QUAND TU NE RATES AUCUN BON PLAN DE TA RÉGION

TOUS LES AVANTAGES DE LA RÉGION, DANS UNE APPLICATION

LABAZ

Coups de pouce financiers, jeux-concours, activités culturelles et sportives... Ne manquez plus aucun bon plan de la Région.





EXTRAIT DE LA SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2024

Présents : MMES PROUVIER, DEWANCKER, ADAMSKI, LÉVÊQUE, MARIÉ-SALL, THOMAS, VINCENT, MM. LAGÜES-BAGET et HOLVOET

Absente excusée : MME RIVIÈRE.

Secrétaire de séance : MME PROUVIER.

VOTE DU BUDGET du CCAS

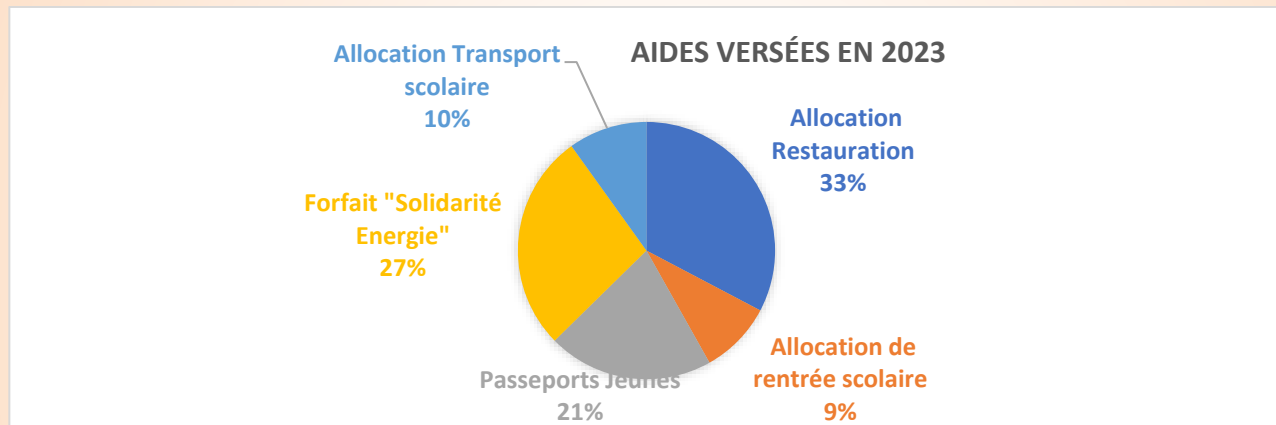
MME PROUVIER présente le budget du CCAS. Le compte administratif 2023 fait apparaître un déficit de 1 594,43 € en fonctionnement et un résultat positif de 72,26 € en investissement.

Les résultats du budget sont affectés de la manière suivante :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de 5 018,47 €
- Un excédent d'investissement de 72,26 €.

Le Budget Primitif 2024 s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 20 568,47 € et en dépenses et recettes d'investissement à 300,00 €.

Le compte de gestion, le compte administratif et le budget sont approuvés à l'unanimité.



NOUVELLE PRESTATION : BON D'ACHAT LIVRES

En complément du dispositif national, le CCAS de Champeaux décide d'attribuer chaque année, aux jeunes âgés de **15 à 18 ans révolus**, un bon d'achat LIVRES d'une valeur de **20 €**, utilisable à la **Librairie de l'Escalier, 41 rue Saint-Aspais 77000 MELUN**, sans conditions de ressources.

Le bon d'achat LIVRES sera délivré, en mairie **du 1^{er} mai au 30 juin de chaque année**, sur présentation :

- d'une copie de la Carte Nationale d'Identité ou du livret de famille,
- d'un justificatif de domicile.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2024

Le Conseil d'Administration du CCAS décide d'attribuer 50 € à la CROIX ROUGE, Unité Locale Centre Brie de Mormant.

ATELIERS DU PRIF

L'atelier « Équilibre en Mouvement » opéré par Centre 77 a dû être annulé car il n'y a pas eu suffisamment d'inscrits (8 personnes dont 3 de Blandy-les-Tours).

De nouveaux créneaux se sont ouverts pour l'opérateur Delta 7. Ainsi, un atelier « Bien sur Internet » peut être proposé aux Campéliens de plus de 60 ans du 09/09/2024 au 11/10/2024.

Les inscriptions se dérouleront du 12 au 31 août 2024.

QUESTIONS DIVERSES

Nombre de demandeurs d'emploi : **32** / Hommes : **21** / Femmes : **11** / Indemnisables : **24** / Non indemnisables : **8**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 40.

C'est arrivé près de chez vous

Repas/thé dansant de la St-Valentin



Reprise de la saison 2024 de l'ACC ! Notre repas/thé dansant de la St-Valentin (11 février) a retrouvé le succès puisque nous avons 75 convives pour la paëlla préparée par le traiteur Ô Poëlon (de Mormant), repas au cours duquel nous avons pu remettre - fruit de nos manifs 2023 - un chèque de **5.000 €** au secrétaire d'Isis, ceci au profit des enfants soignés contre le cancer à l'IGR de Villejuif (soit **160.000 €** depuis 1997 !). Vers 15 h 00, sont venues se rajouter 25 personnes pour danser ! Ce sont donc 100 personnes qui se sont retrouvées et qui ont dansé jusqu'aux environs de 19 h 30 avec le DUO SAPHIR (orchestre de 3 personnes). Tout ce petit monde s'est donné rendez-vous pour notre prochain repas/thé dansant du **dimanche 5 mai**, où nous espérons nous retrouver encore très nombreux ! Nous n'avons pas oublié d'annoncer à toute l'assistance l'organisation de notre concert de Gospel dans la Collégiale de Champeaux le **samedi 27 avril** !



CAL : Moment musical du 10 mars



Dimanche 10 mars, nous nous sommes retrouvés, une quarantaine à la Campélienne de Champeaux pour une invitation à un moment musical du CAL.

Les élèves de l'école de musique des classes de piano, guitare, violoncelle, jardin musical et solfège ainsi que leurs professeurs avaient préparé un programme pour cet après-midi.

Qu'ils soient débutants ou confirmés, ils ont eu à cœur de faire partager leur progrès et leur musicalité même s'il n'est pas toujours évident de se produire en public !

La bonne humeur et le soleil étaient au rendez-vous et les élèves nous ont égayé en alternant les instruments.

Un goûter a clôturé le concert afin de partager un moment supplémentaire de convivialité.

Chacun est reparti heureux d'avoir partagé un morceau de musique ou d'avoir reçu ces instantanés musicaux.

Je vous invite à venir nous retrouver à Quiers le samedi 8 juin avec d'autres ensembles de l'école de musique de Nangis et de Gretz-Armainvilliers et à Champeaux, à la Campélienne pour l'audition de fin d'année le dimanche 16 juin. Guettez les annonces pour les horaires !

Armelle Mathieu pour le CAL



Vie quotidienne - Vie pratique

☺ CALENDRIER

Quelques dates à retenir pour le 1^{er} semestre 2024

- 5 mai** : Repas/Thé dansant de l'ACC
- 8 mai** : Commémoration Armistice 1945
- 11 mai** : Présentation Champoprock
- 25 mai** : Vide-greniers du CAL
- 9 juin** : Élections Européennes
- 15 juin** : Gala de danse du CAL
- 21 juin** : Fête de la musique
- 5 juillet** : Vacances scolaires

Il est rappelé que les associations – campéliennes ou autres – peuvent nous faire parvenir le calendrier prévisionnel de leurs manifestations, ceci afin que cela puisse paraître dans *Vie@Champeaux*. Il sera mis à jour à chaque parution.

Il est à signaler que *Vie@Champeaux* est également disponible sur le [site Internet de la mairie](#).

Commémoration Armistice 1945

Mercredi 8 mai : Commémoration de l'Armistice 1945 qui se déroulera comme suit : 11.00 Monument aux morts de Saint-Méry - 11.30 Monument aux morts de Champeaux - 12.00 Pot de l'Amitié à la mairie de Champeaux.



La brocante/vide-greniers du CAL

Samedi 25 mai, le CAL organise sa brocante/vide-greniers, place du Marché et rue Raoul Coutant, à Champeaux.

Réservation au 06 81 80 44 01 ou cal.77@wanadoo.fr.

Informations sur site <http://cal77720.fr/vos-rendez-vous/>

Tract joint dans ce numéro.



Manifestations du CAL en juin

Gala de danse

Champeaux Animations Loisirs vous invite à son Gala de danse qui se déroulera le **samedi 15 juin**, à la salle des fêtes de Champeaux.

Audition de musique

Le **dimanche 16 juin**, le CAL réunira, à la Campélienne, les élèves de son école de musique pour son audition annuelle.

Repas des voisins

Voilà le mois de juin qui arrive avec son traditionnel Repas des voisins 2024, que beaucoup de Campéliens ont tant de hâte à retrouver ! Alors, pourquoi ne pas reprendre cette bonne habitude ? Par exemple, la rue du Pré du Pain le prévoit dès le samedi 1^{er} juin, où la table sera installée sur la placette en herbe et les voisins participant, après concertation avec les autres voisins, apporteront leurs paniers de victuailles, afin de partager un agréable moment et surtout de faire plus ample connaissance avec les nouveaux arrivants (ils sont nombreux, car cela bouge aussi !). Dans chaque

quartier de Champeaux, il semble possible - et important - d'organiser ce genre de rapprochement, cela crée des liens !

☺ ANNONCES

PETITS RAPPELS DE BON SENS ET DE CIVISME...

On dit souvent que la liberté des uns, etc. Alors pourquoi embêter ses voisins en les enfumant avec ses mauvaises herbes - ce que, nous rappelons, est totalement interdit par arrêté préfectoral - ou son barbecue ou le rendant sourd avec sa tondeuse ? Il est simple de se demander les uns les autres si cela ne gêne pas. Après tout, c'est peut-être l'occasion de tondre chez tout le monde d'un coup plutôt que de le faire à tour de rôle ou de partager le barbecue entre voisins (ou de ranger son linge et de fermer ses fenêtres).

Un [arrêté préfectoral](#), déjà ancien mais toujours en vigueur, fait un rappel sur les « Nuisances sonores » : Gros travaux domestiques (trouçonneuse, perceuse...) et tonte sont autorisés 8 h à 12 h et de 14 h à 20 h les jours ouvrés ; de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h le samedi ; de 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.

Micro-crèche « La petite histoire de Champeaux »

9, rue Ste-Fare à Champeaux

Contact : elodie@les-petites-histoires.fr

Site Internet : <https://www.les-petites-histoires.fr/champeaux/>

Elle accueille tous les enfants de la région.

LES ARTISANS DE CHAMPEAUX

MOREAU FALGOUX (Dépannage chauffage-Plombier)

15, rue Guillaume de Champeaux à Champeaux.

Tél. : 01 60 66 95 37.

BC2E – DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

- DPE, Gaz, Électricité, Amiante, Plomb
 - Réalisation de DPE pour Subvention « MaPrimeRénov' »
- Frédéric VINCENT : Tél. 06.29.27.17.76
E-mail : frederic.vincent@bc2e.com
Internet : <https://www.fvdiagimmo.bc2e.com>

V.A.ÉLECTRIQUE (entreprise individuelle)

Tous travaux d'électricité, neuf – rénovation – dépannage.
Antoine VAYSSIERES : 06 74 47 05 69
3, rue Saint-Léonard à Champeaux.

PAP RENOV' COUVERTURE (toiture)

M. Cédric PAPILLON

17, rue de la Ferronnerie à Champeaux

Tél. 06.34.68.37.92 et paprenovcouverture@gmail.com

LES JARDINS DE MARJOLAINE (Entrepreneur de jardin)

Aménagement et entretien d'espaces verts : maçonnerie extérieure, plantation, élagage/abattage, taille, contrat d'entretien annuel, petits travaux de jardinage (agrégé Services à la Personne) : 161, rue du Pourtour des Fossés.
Tél. : 01 64 38 71 01.

E-mail : devis@lesjardinsdemarjolaine.com

Internet : <https://lesjardinsdemarjolaine.com>

MASSAGES BIEN-ÊTRE

Katia GUERINET : tél. 06 12 77 49 69.

<https://katiaguerinet-massages.com>

Instagram : katiaguerinet-massages

DMM 77 – Dépannage Mécanique Multiservices

- Matériels de travaux publics, levage et manutention
- Matériels d'espaces verts, robots de tonte, motos
- Vente d'outillage, de consommable pour particuliers et professionnels

David MAUTÉ : e-mail : david.maute@sfr.fr

26, rue de la Ferronnerie à Champeaux.

Tél. : 01 74 82 60 31 ou 06 83 85 42 00.

MESSES OU CÉLÉBRATIONS

DU GROUPE PAROISSIAL

Andrezel/Champeaux/Saint-Méry
Blandy-les-Tours/Chatillon-la-Borde/Fouju

Mai 2024 :

Samedi 4 : 16 h à 17 h église de Mormant : Éveil à la foi, pour les enfants de 4 à 7 ans de notre secteur de Mormant.

Samedi 4 : 18 h 30 église de Mormant : Messe des familles, pour les enfants du catéchisme de notre secteur de Mormant.

Dimanche 5 : 11 h Messe à l'église de Mormant.

Jeu 9 : L'Ascension du Seigneur :

11 h Messe à l'église de Mormant.

Dimanche 12 : 9 h 30 Messe à la Collégiale de Champeaux.

11 h Messe à l'église de Mormant.

Dimanche 19 : Solennité de la PENTECÔTE :

11 h Messe à l'église de Mormant.

Dimanche 26 : 11 h Messe à l'église de Mormant.

Juin 2024 :

Dimanche 2 : Fête du « Saint Sacrement du Corps et du Sang du Christ » :

11 h Messe à l'église de Mormant.

11 h Messe à la Collégiale de Champeaux –

Messe pendant le « festival d'art sacré » (Chants grégoriens).

Dimanche 9 : 9 h 30 Messe à la Collégiale de Champeaux.

11 h Messe à l'église de Mormant.

Dimanche 16 : 11 h Messe à l'église de Mormant.

Samedi 22 : Fête de la pastorale de la jeunesse qui se clôturera par une Messe des familles et pour tous les enfants du catéchisme et de l'aumônerie de notre secteur de Mormant.

Dimanches 23 – 30 : 11 h Messe à l'église de Mormant.

Pour notre secteur paroissial

Pour toutes informations, consultez les panneaux d'affichage de la paroisse, près de l'église et sur le mur de la salle paroissiale. Curé de notre Pôle paroissial de Mormant : Père Jean-Jacques MINKANDE. Prêtre responsable de notre secteur paroissial : Père Anicet MBARGA, vous pouvez le contacter au presbytère de Mormant, au 06 12 17 63 92.

Pour tous renseignements, contacter : Mme Léone ROLLAND, coordonnatrice du groupe paroissial, au 01 64 06 37 44.

FESTIVAL D'ART SACRÉ

Programme 2024, à La Collégiale de Champeaux

S 1 juin 21 h : Vêpres de la Vierge de Monteverdi

D 2 juin : 11 h : Messe grégorienne

V 7 juin : Vivaldi à Venise

D 9 juin :

14 h 30 : Conférence sur les miséricordes des stalles de la Collégiale

15 h : Concert de chant grégorien

V 14 juin : Chœur russe et chants de la Renaissance

S 15 juin : Chants des Balkans

D 16 juin :

14 h 30 : Visite-conférence de la Collégiale par Michel Vauthrin

15 h 30 : L'Ile : Film de Pavel Lounguine (Grange du Cloître)

V 21 juin : Concert-promenade dans la Collégiale.



AVIS DE RECHERCHE

•
Afin d'honorer nos Soldats morts pour la France,

l'Association des Anciens Combattants de la Plaine Briarde (AACPB)

recherche

**2 Jeunes Porte-Drapeaux
pour les cérémonies**

(2 par an) :

8 mai + 11 novembre

Cela demande une présence pendant 1 heure environ

Si vous êtes intéressé.e et prêt.e à faire acte civique, contactez M. Jacqueson J.C.

16, rue de la Libération
77720 Champeaux

01.72.83.15.00

jean-claude.jacqueson@bbox.fr

B G R V R M M A R F D X E M N
 S F A I O I I D A M T S T I O
 K E A N A M T T M N S S L S S
 H K D I E H I R N I N J U E I
 O E Q R B G C P A O R S S R A
 Y G E U U L U L S P Z O N E R
 L U U E U S E I Z F F I I S O
 F T M R X D A S X C A Z R R M
 D C E F I S W O S H I Q Y O Z
 K B N E O F A Z E E M E R O H
 T L M A R T Y R I S E E E K H
 I D O M C C D G O O Y J C D Q
 D I O R F D H X V I J G G F Y
 D O U L E U R U E H N O B T W
 Q L T E Y H V U T I U N Y H S

AIMER	FAIM	MISERES
BONHEUR	FATIGUE	MONDE
CHAIR	FROID	NUIT
CROIX	HORIZON	PARTIR
DELAISSE	INSULTE	RAISON
DOULEUR	MARTYRISEE	SAISONS
FAIBLESSE	MIROIR	

**« Aimer à perdre la raison »
 de Louis ARAGON
 (Recueil : « Le Fou d'Elsa »)**

MOTS MELES



Orientation des mots

A M I T I E S C Y B N P H C E
 Q C H T M R P O R L E C Y H E
 U S K E A T R N P N M S C I M
 S G R N T I N S T E V O O F V
 W A M D U U N T J M R T H I N
 M R V R R H Q A J B U C S E N
 Q H D E E R O N S S O T U W T
 S E P A R E R E T T U T D U R I
 E L E D I F R E R E A Q I E X
 S R K U G E W T D S M D L S L
 L P D B R E I X Y H E R R F G
 X H R E L S W K O N D U S N I
 M Q T P A J M A T R H Y C F Z
 R L T N M A R S O U I N O U B
 A T N A S S I U P P Z Z R E J

*Aimer à perdre la raison
 Aimer à perdre la raison
 Aimer à n'en savoir que dire
 A n'avoir que toi d'horizon
 Et ne connaître de saisons
 Que par la douleur du partir
 Aimer à perdre la raison
 Ah c'est toujours toi que l'on blesse
 C'est toujours ton miroir brisé
 Mon pauvre bonheur, ma faiblesse
 Toi qu'on insulte et qu'on délaisse
 Dans toute chair martyrisée
 Aimer à perdre la raison
 Aimer à n'en savoir que dire
 A n'avoir que toi d'horizon
 Et ne connaître de saisons
 Que par la douleur du partir
 Aimer à perdre la raison
 La faim, la fatigue et le froid
 Toutes les misères du monde
 C'est par mon amour que j'y crois
 En elle je porte ma croix
 Et de leurs nuits ma nuit se fonde
 Aimer à perdre la raison
 Aimer à n'en savoir que dire
 A n'avoir que toi d'horizon
 Et ne connaître de saisons
 Que par la douleur du partir
 Aimer à perdre la raison*

ALTERER	HUITRE	REPOS
AMITIE	MARENE	ROC
BESOIN	MARSOUIN	ROCHE
CONSTANTE	MUTUEL	SEPARER
COURTISAN	NATURE	TEMPS
FIDELE	NŒUD	TENDRE
FLOTS	PUISSANT	TRIDENT

Résultat de la grille
 du numéro précédent

**« L'huître et le marsouin (1812) »
 de Antoine-Vincent ARNAULT**

« Enfin j'ai trouvé le repos ! » Disait une huître de Marène. « Fidèle au nœud qui nous enchaîne, Ce roc me défendra des flots :	Nous ne faisons qu'un ; je défie Au trident de nous séparer ; Je défie au temps d'altérer La tendre amitié qui nous lie. »	« - L'amitié, repart un marsouin, De sa nature est peu constante, Quand le besoin qui la cimente N'est pas un mutuel besoin. À maint courtisan qui s'accroche	Après maint puissant, c'est pourquoi Je dis : - Crains le flot qui s'approche ; Bien que tu tiennes à la roche, La roche ne tient pas à toi. »
---	---	---	---

État Civil

Décès

Monsieur Djillali YEMMOU est décédé le 27 février 2024, à l'âge de 78 ans.
 Monsieur Peter VARIN nous a quittés le 24 mars 2024, dans sa 49^e année.
 Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

Informations Communales



BUDGET

INVESTISSEMENTS 2024	COÛTS HT	SUBVENTIONS	PART DE LA COMMUNE
Collégiale : fin de la phase IV	145 833 €	75%	36 458 €
Rénovation énergétique école élémentaire	591 667 €	80%	118 333 €
City Stade	71 667 €	80%	14 333 €
Vidéoprotection secteur maternelle	24 167 €	80%	4 833 €
Divers voirie (Malvoisine + D215)	10 833 €	37%	6 825 €
Audit énergétique	8 333 €	70%	2 500 €
Collégiale : Travaux supplémentaires	23 333 €	En attente	23 333 €
PLU	36 667 €	En attente	36 667 €
DIVERS	21 000 €	Provision	21 000 €
TOTAL	933 500 €		243 283 €

● Réfection des sept passages piétons de la D215 : peinture et signalisation verticale, pose de dispositifs réfléchissants aux abords des îlots centraux de la rue du Stade.
Coût total H.T. : 5 701 €
Aide du Département : 3 990 €
Commune : 1 711 €

● Audit énergétique des vestiaires du stade et de l'école maternelle. Il est nécessaire de connaître les performances énergétiques de notre patrimoine et les actions à mener pour améliorer le confort des usagers, réduire notre empreinte carbone et réaliser des économies budgétaires.
Coût total H.T. : 8 050 €
Région Ile-de-France : 5 635 €
Commune : 2 415 €

● Rénovation thermique de l'école élémentaire. Choix de la mission SPS, des cabinets de contrôle et d'étude de sol.
Coordination SPS : 5 600 €.
Cabinet de contrôle : 5 010 €.
Étude de sol : 6 630 €.

● Collégiale – Travaux complémentaires sur le transept : le projet initial était circonscrit à une intervention sur la croisée du transept. Cependant, l'examen réalisé par notre maître d'œuvre a révélé une dégradation significative des bras du transept, particulièrement du côté nord. Nous sommes désormais face à une opportunité d'intervenir sur ces éléments, dont l'état sanitaire se montre préoccupant. Les déficiences observées - incluant les faîtages, les rives juxtaposées aux pignons, les solins des pignons, les tuiles du bras nord, les gouttières et les descentes d'eaux pluviales compromettent l'étanchéité de l'édifice. Sans intervention, il sera indispensable de procéder à l'installation d'échafaudages dans les cinq prochaines années pour redresser ces enjeux. Notre dispositif d'échafaudage actuel offre une opportunité économique de sécuriser durablement les bras du transept.
Coût total des travaux HT : 23 136 €
DRAC : 9 254 €
Commune : 13 882 €

● Travaux de voirie rue de Malvoisine. Suite à la forte dégradation d'une partie de la rue de Malvoisine due aux passages des véhicules agricoles, il est proposé une consolidation par la création d'une bande de béton recouverte d'enrobé.
Coût Total : 2 885 € HT



Le Pot des Bénévoles

BILAN 2023

Le vendredi 15 Mars, s'est tenue la 2^{ème} édition du « POT DES BÉNÉVOLES ». Une reconnaissance pour toutes celles et tous ceux qui donnent de leur temps, de leur énergie et de leurs talents au service de l'intérêt général.

L'Association Caritative Campélienne, Champeaux Animations Loisirs, La Campélienne Animations, La Récré des 3 Villages, la FAB77, Les Anciens Combattants, Le club des Aînés, les membres du CCAS, les conseillères et conseillers municipaux ont répondu présents. Ce sont près de 40 bénévoles qui animent notre village toute l'année et participent à sa dynamique. Nos associations ont ainsi pu présenter leurs bilans et leurs projets mais aussi témoigner de leurs difficultés. En 2023, plus de 30 manifestations se sont tenues ! Des discussions et de riches échanges se sont poursuivis autour d'un buffet. La commune de CHAMPEAUX a toujours soutenu ses associations et continuera à encourager ces femmes et ces hommes qui contribuent au bien vivre à CHAMPEAUX. Et bien sûr, nous incitons les Campéliennes et les Campéliens à les rejoindre dans cette formidable aventure collective. Encore un grand merci à toutes et tous et merci à Frédéric VINCENT pour l'organisation de cet événement.

Janvier : Salon du pin's et multicollections

Février : Repas et thé dansant de la Saint Valentin

Avril : Stage de danse et concert de musique

Mai : commémoration du 8 Mai, Vide-greniers, Repas et thé dansant, Champoplanches

Juin : Repas des voisins, Festival d'art sacré à la Collégiale, Kermesse

Août : Champoprock

Septembre : Vide-greniers, Puces des couturières, Repas et thé dansant

Octobre : Bourse aux jouets, Halloween

Novembre : Soirée disco, Commémoration du 11 novembre, Marché de Noël, Sortie théâtre à Paris

Décembre : Banquet des cheveux blancs, Spectacle de Noël, Noël à la Collégiale, Téléthon, Loto

et

Cours hebdomadaires de musique et de danse

Ateliers "retraité.e.s" par le CCAS
Matches de football sur le stade municipal, tous les week-ends de la saison sportive





LA FACTURE D'ÉLECTRICITÉ

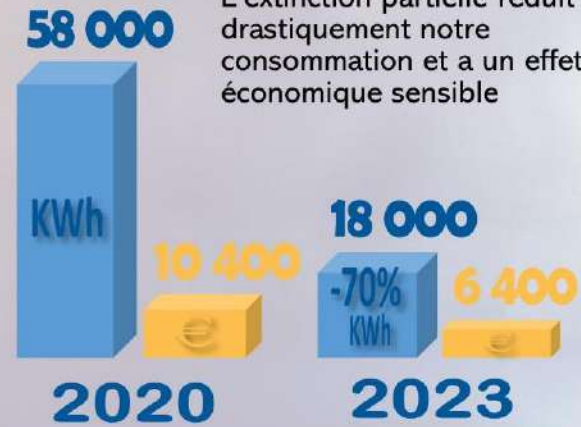
LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

De nouveaux investissements et une gestion encore plus rigoureuse ont permis de limiter l'impact de la forte augmentation du prix de l'électricité



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'extinction partielle réduit drastiquement notre consommation et a un effet économique sensible



La commune a sollicité les classes maternelles de Mesdames RENARD et CAROLO pour une action en commun autour des moutons et des chats récemment installés rue de la LIBÉRATION et rue du STADE. Le défi pour les élèves : s'approprier ces répliques, proposer des noms et voter ! Les moutons s'appellent désormais **FLEUR** et **BOUCLETTE**, tandis que les chats se nomment **MOUSTACHE** ET **SUSHI** ! Ils rejoignent les précédents moutons installés rue Raoul COUTANT répondant aux noms de **BELLE** et **NUAGE**. Un vrai troupeau ! Merci à M. FONFREDE pour cette réalisation.



TARIFS DES CONCESSIONS CINÉRAIRES AU CIMETIÈRE DE CHAMPEAUX

CONCESSION CLASSIQUE 2m x 1m

30 ans 200 €

50 ans 400 €

CAVURNE 1m x 1m

30 ans 200 €

50 ans 400 €

COLOMBARIUM

15 ans 500 €

30 ans 700 €



La dispersion des cendres au jardin du souvenir ne fait l'objet d'aucune taxe



TARIFS LOCATION DE LA CAMPÉLIENNE

HABITANTS DE CHAMPEAUX

HIVER * 300 € *Acompte à la réservation 150 €*

ÉTÉ 250 € *Acompte à la réservation 125 €*

EXTÉRIEURS

HIVER * 1000 € *Acompte à la réservation 500 €*

ÉTÉ 950 € *Acompte à la réservation 475 €*

CHÈQUE DE CAUTION DE 700 €

* du 01/11 au 31/03

Réservation auprès du secrétariat de la mairie 01 60 66 91 88 - j.secretariat@champeaux77.fr

Nouvelles du RPI

Les 3 communes qui composent le RPI (Andrezel, Champeaux et Saint-Méry) participent très largement au budget du RPI, démontrant leur attachement au bien-être et à l'éducation des enfants scolarisés.

Sur un budget total de plus de 610 000 euros, la participation de communes s'élève à 360 000 euros, soit 59 % du budget. Le coût moyen d'un élève pour les communes est de l'ordre de 2 813 euros par an.

A cela, il convient d'ajouter la mise à disposition et l'entretien des bâtiments qui abritent les écoles, à l'exception de la maternelle et de la cantine qui sont gérées directement par le RPI.

La participation des familles, évaluée à 85 000 euros pour 2024, représente 14 % du budget avec des tarifs pour les services périscolaires (cantine, garderie, étude) parmi les plus bas du département.

Le dernier comité syndical du 13 mars 2024 a entériné une hausse de l'ordre de 2 % des tarifs des services périscolaires pour l'année 2024-2025 (donc à partir de septembre 2024) et adopté les nouveaux horaires d'écoles et de transport.

Pour plus de précision, consulter le site du RPI : www.sirpacs.fr

Durant les vacances de février, la cantine scolaire et les locaux techniques afférents ont subi un petit coup de jeune (peinture, pose de carrelage sur les murs des locaux techniques).

Cette année, nous mettrons l'accent sur l'acoustique afin de réduire les nuisances liées au bruit.

Nous poursuivrons également le changement progressif du mobilier scolaire.

*Jean-Pierre HOLVOET
Président du RPI*

INSCRIPTIONS ÉCOLE MATERNELLE

INSCRIPTIONS EN MATERNELLE



A PARTIR DU 25 MARS 2024

L'inscription se fait au préalable en mairie 01 60 66 91 88

Les inscriptions à l'école maternelle pour les enfants nés en 2021, ont débuté le 25 mars 2024 et se font uniquement sur rendez-vous.

Dans un premier temps, les familles concernées sont invitées à se rendre à la Mairie de leur domicile, munies :

- du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant
- d'un justificatif de domicile
- d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique)

Un certificat d'inscription vous sera délivré et une fiche de renseignements à compléter vous sera remise.

Ces documents vous seront demandés lors de l'inscription à l'école maternelle.

Dans un second temps, les familles doivent prendre rendez-vous avec la directrice de l'école maternelle au 01 60 66 95 17.

La Récré des 3 Villages

Malgré le mauvais temps, ce n'est pas moins d'une quarantaine d'enfants qui ont profité d'une éclaircie pour venir jouer aux Jeux de Pâques proposés par La Récré des 3 Villages.

Nouveauté, cette année cela se passait sur l'aire de jeux de Saint-Méry ! Les enfants se sont essayés à la course en sac, au chamboule-tout, à la course à l'œuf... et après tous ces efforts, ils ont pu récupérer le fameux sachet de chocolats qu'ils attendaient avec impatience !

Encore un beau moment de partage, que ce soit pour les enfants, les parents ou les bénévoles.

Merci à tous ! Prochain rendez-vous à noter dans vos agendas, la Kermesse le samedi 22 juin à Andrezel, où de nouvelles surprises vous attendront !



ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 9 JUIN 2024

Le compte à rebours est lancé :

- pour les actuels députés européens qui approchent de la fin de leur mandat (2019-2024),
- mais aussi pour les 450 millions de citoyens européens des 27 pays membres de l'U.E.

Du 6 au 9 juin 2024 se dérouleront les 10^e élections européennes à travers le continent, 45 ans après les premières. Les Français se rendront aux urnes le 9 juin pour désigner leurs 81 eurodéputés.



Le siège du Parlement européen à Strasbourg - Crédits : U. J. Alexander / iStock

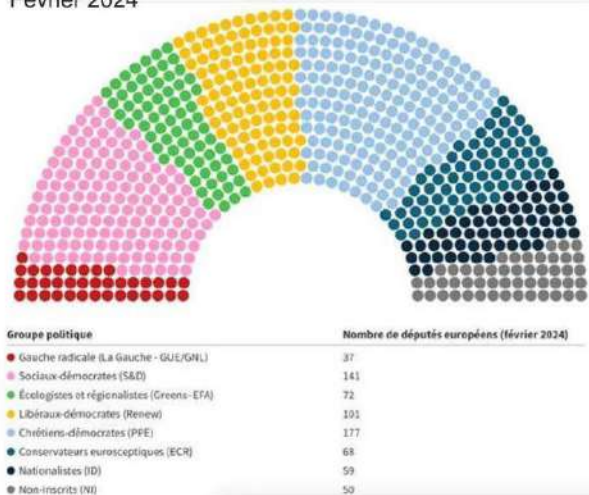
Combien de députés ?

81 députés européens seront élus en France en 2024, deux de plus que lors des élections de 2019. Au total, le Parlement européen comptera 720 membres, contre 705 actuellement

Comment sont élu.e.s les députés européens ?

Les député.e.s européen.ne.s sont élu.e.s au suffrage universel direct à un tour. La législation de l'Union Européenne garantit la représentation proportionnelle : le nombre de sièges obtenus par chaque parti sur le nombre total de sièges de député.e.s dépend du nombre de votes recueillis par leur parti.

Les groupes politiques du Parlement européen Février 2024



Nombres de parlementaires pour chaque Etat de l'U.E.

Les députés ne siègent pas par délégation nationale, mais se regroupent suivant leurs affinités politiques. Ils sont répartis en **sept groupes politiques** plus le groupe des non inscrits:

Quel est le rôle du Parlement ?

C'est à travers l'exercice de ses différentes fonctions que le Parlement joue pleinement son rôle institutionnel dans l'élaboration des politiques européennes.

Le respect des principes démocratiques au niveau européen est assuré à travers sa participation au processus législatif, ses pouvoirs budgétaires et de contrôle, sa participation à la révision des traités et son droit d'agir auprès de la Cour de justice de l'Union européenne.

Pourquoi aller voter ?

On oublie parfois à quel point le résultat des élections européennes a des incidences sur un grand nombre de personnes. Le Parlement européen adopte **des lois qui concernent tout le monde** : les grands pays comme les petites collectivités, les entreprises puissantes comme les jeunes pousses, au niveau mondial comme au niveau local.

La législation de l'UE répond à la plupart des priorités de la population: environnement, sécurité, migrations, politiques sociales, droits des consommateurs, économie, état de droit et bien d'autres domaines encore. Aujourd'hui, chaque sujet important à l'échelon national a également un angle européen.

Votre vote sera décisif pour déterminer quel.le.s député.e.s européen.ne.s vous représenteront lors de l'élaboration de nouvelles lois. Il aura aussi une influence sur le choix des membres de la Commission européenne. Ces décisions façonneront votre vie quotidienne et celle d'un grand nombre d'autres personnes.

La démocratie ne devrait jamais être considérée comme acquise. **Elle est la somme d'efforts collectifs, et relève d'une responsabilité collective dans laquelle nous avons tous un rôle à jouer.**

La démocratie commence par les citoyen.ne.s: notre vote aux élections européennes lance en quelque sorte le mouvement, et les décisions prises au Parlement ont une incidence sur nos vies. Si nous nous abstenons de participer, nous perdons l'occasion de façonner l'avenir; pire encore, la démocratie parlementaire européenne perd de sa vitalité et ses valeurs sont ébranlées.

pour en savoir plus :

<https://www.touteurope.eu/institutions/le-parlement-europeen/>

<https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/19/le-parlement-europeen-pouvoirs>

Cet article est extrait du journal *l'ECHO BOMBONNAIS* du mois de mars 2024.

Pour voter, il faut être âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin, et être inscrit sur les listes électorales.

Vous pouvez vérifier si vous êtes inscrit en vous rendant sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>.

Pour vous inscrire sur les listes électorales, la date limite est fixée :

- au 1^{er} mai pour les inscriptions en ligne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>) ;

- au 3 mai pour les inscriptions par courrier, en mairie ou en consulat.

A Champeaux, le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures à la mairie, rue du Cloître.

TONDRE la pelouse

Le printemps est là !

Et l'herbe pousse ! Malgré les idées reçues, tondre sa pelouse à ras n'est pas conseillé par les experts. Bien au contraire ! Laisser les herbes hautes chez soi est un pas de plus vers une réflexion durable, vers le respect de la biodiversité dans son propre jardin, en minimisant notre empreinte au sein d'un équilibre fragile. Grâce à cette végétation sauvage, les insectes reviennent, les mellifères s'installent, et l'herbe est plus belle. Sans laisser tout son jardin en friche, une autre approche est possible avec un juste milieu où tout le monde trouve satisfaction.

Une réserve à nectar, une zone de biodiversité

La pelouse regorge d'herbes considérées comme adventives (pissenlits, orties, coquelicots, trèfles, plantains, pâquerettes, etc.) qui produisent du nectar si recherché par les insectes pollinisateurs.

En tondant régulièrement, vous évitez la pousse de ces mauvaises herbes mellifères mais vous supprimez aussi une grande partie de nectar que les abeilles, bourdons, guêpes et autres papillons viennent chercher pour se nourrir.

Une zone de refuge

Le gazon est une zone de refuge pour la faune qui vit dans votre jardin. Changez d'habitude en ne tondant qu'une petite partie de votre gazon et en laissant une partie sauvage. Cela s'appelle la tonte différenciée. Vous pouvez aussi choisir de tondre le plus haut possible. Vous pourrez ainsi créer des allées tondues, très graphiques dans une pelouse sauvage. Préférez tondre des chemins pour accéder au composteur, à l'abri de jardin ou à la serre. Vous allez redécouvrir votre pelouse aux allures champêtres qui va s'animer de fleurettes colorées et parfois parfumées.

Un moyen de lutter contre la sécheresse

Plus la pelouse sera coupée courte et plus les rayonnements du soleil vont atteindre les bases des brins de gazon. Celui-ci risque de jaunir et se dessécher. Une pelouse avec des hautes herbes conserve l'humidité des rosées. Adaptez donc la tonte en fonction des conditions climatiques annoncées.





Association

Caritative

Campélieuse

DIMANCHE 5 MAI
à CHAMPEAUX

REPAS DANSANT

À partir de 12h30 à la Campélieuse

THE DANSANT

À partir de 15h à la Campélieuse

ANIMATION DUO SAPHIR et MICHEL

AU PROFIT DES ENFANTS TRAITES CONTRE LE CANCER

Réservation obligatoire 01 60 66 92 54
bernard.chechin@orange.fr



ORGANISE

à

CHAMPEAUX

à 12 km au Nord-Est de MELUN (77)

25 mai 2024

BROCANTE

Réservation : 06 81 80 44 01
01 60 66 97 17

VIDE-GRENIERS



Restauration sur place



Imprimé par nos soins

site internet : <https://cal77720.fr>

mail : cal.77@wanadoo.fr



URGENCES MÉDICALES

En cas d'urgence ou de doute, appeler le 15 (S.A.M.U.). Un médecin vous répondra.

PHARMACIE DE GARDE

Téléphoner au commissariat le plus proche (17) ou la gendarmerie (01.64.51.39.20) pour connaître la pharmacie de garde.



NETTOYAGE MÉCANISÉ

Nous vous informons que la société PREJAM procédera au nettoyage des caniveaux le premier lundi (courant matinée) de chaque bimestre : 3 juin, 12 août, 7 octobre et 2 décembre 2024. Ce nettoyage mécanisé nécessitera, autant que possible, l'accès maximum auxdits caniveaux.

ANIMAUX ERRANTS

La commune a délégué l'enlèvement des animaux errants, abandonnés, dangereux, blessés ou morts sur la voie publique, à la **S.A. SACPA** de Vaux-le-Pénil, Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal.

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h (sauf jours fériés).



RAMASSAGE DES DÉCHETS

SMETOM GEEODE : 01 64 00 26 45 ou contact@smetom-geeode.fr

Ordures ménagères : tous les jeudis et Emballages : tous les vendredis.

Attention : *Les déchets verts et les encombrants sont à amener aux déchetteries suivantes :*

- MORMANT, rue des Frères Lumière (derrière Intermarché)
- VERNEUIL-L'ÉTANG, près de la station d'épuration au lieu-dit « Les Fontaines de Vernouillet ». (voir horaires en dernière page ou sur le site <https://www.smetom-geeode.fr/>)



Pour votre information,

la Mairie sera fermée :

- du vendredi 10 au samedi 11 mai 2024 inclus,
- le mardi 21 mai 2024.



ASSISTANTE SOCIALE AFFECTÉE AUX COMMUNES

Joindre le Service Social Départemental
au 01 64 25 07 30.

Maison des Solidarités
16, place Edmond Rotschild
à Tournan-en-Brie.

Possibilité de prise de rendez-vous en
<https://www.seine-et-marne.fr/fr/teleservices>.



PANNEAUPOCKET

Informe et alerte les habitants

L'application mobile qui vous rapproche de votre Mairie
*Nous y publions toute information relative à la mairie
et tous les événements de nos associations. Les
informations et événements sont notifiés en temps réel.*
Plus d'informations sur le site

<https://www.panneaupocket.com>

*Les articles concernant Champeaux sont également consul-
tables sur Internet à partir du site de la mairie (voir ci-dessous)*

LIENS UTILES

Internet : <https://www.champeaux77.fr> (mairie), <http://www.briedesrivieresetchateaux.fr> (CCBRC)
Courriel : j.secretariat@champeaux77.fr, Facebook : <https://www.facebook.com/mairiedechampeaux77>

INFORMATIONS LOCALES

PRÉSENCE DU MAIRE

Le Maire et les adjoints vous reçoivent à la Mairie sur RV.

MAIRIE

Place du Cloître 01 60 66 91 88
Lundi et jeudi de 13 h à 17 h 30, mardi et vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30, samedi de 8 h 30 à 12 h. Fermée le mercredi
Site internet : <https://champeaux77.fr/>

RPI : Ancienne Mairie, Place du Cloître
01 60 66 96 47

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10 h 00 à 12 h 30 et 13 h à 17 h 00. Fermé le jeudi après-midi des semaines impaires et tous les mercredis.
Site Internet : <https://www.sirpacsm.fr>

CCAS : s'adresser à la Mairie ou ccas@champeaux77.fr
Permanence administrative le mardi de 11h à 12h sur RV

AGENCE POSTALE

Rue Guillaume de Champeaux
3631 (appel non surtaxé)
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 à 12 h 30
Samedi : 8 h à 13 h. Fermée le mercredi
Relève du courrier : lundi au samedi à 11 h 30

Ramassage des déchets ménagers

Ordures ménagères : jeudi.

Emballages : vendredi.

Horaires des déchetteries (horaire toute l'année)

	MORMANT et VERNEUIL-L'ÉTANG (*)	
Lundi	Fermé	14 h – 17 h
Mardi	9 h – 12 h 30	14 h – 17 h
Mercredi	9 h – 12 h 30	14 h – 17 h
Jeudi	Fermé	
Vendredi	9 h – 12 h 30	14 h – 17 h
Samedi	8 h 30 – 17 h 20	
Dimanche	Fermé	

* Exceptions jours fériés

SANTÉ

• MÉDECIN

Docteur MONCHI

9 place du Marché, 01 60 66 96 96

• KINÉSITHÉRAPEUTE

Mme SYLVAIN FIERIN

1 rue de la Ferronnerie, 01 60 66 97 79

• INFIRMIÈRES

Mmes CARDENNE et VOISIN

14 rue Eugène Chassaing, 01 60 66 99 15

URGENCES

- S.A.M.U. : composez le 15 ou 01 64 10 67 50
- POMPIERS : 18 - POLICE : 17
- GENDARMERIE : 01 64 51 39 20
- Appel d'urgence réservé aux malentendants : 114
- MU 77 : 0825 826 505 (Médecins) ou 0825 747 737
- CENTRE ANTI-POISONS : 01 40 05 48 48
- DROGUES-INFO-SERVICE.FR 7j/7 de 8 h à 2 h (appel anonyme) 0 800 23 13 13 ou 01 70 23 13 13
- S.O.S. VÉTÉRINAIRES : 0836 68 99 33
- GAZ (sécurité dépannage) : 0800 47 33 33
- ÉLECTRICITÉ (dépannage) : 09 72 67 50 77
- VIOLENCES FEMMES INFOS : composez le 3919
- ENFANT EN DANGER (SNATED) : composez le 119

BIEN-ÊTRE

MASSAGES BIEN-ÊTRE (praticienne agréée FFMBE)
Mme KATIA GUERINET 06 12 77 49 69
Site internet : katiaguerinet-massages.com
Instagram : [katiaguerinet](https://www.instagram.com/katiaguerinet)

COMMERCES

- **LE TRIANGLE VERT** – Bar-Tabac-PMU
Place du Marché, tél. 09 61 26 39 96
Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 7 h à 13 h et de 16 h à 19 h 30, samedi de 9 h à 13 h et de 15 h à 19 h 30 et dimanche de 9 h à 13 h 30. Fermé le jeudi.
- **BOULANGERIE** :
Place du Marché, tél. 01.60.66.91.55.
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 7 h à 13 h et de 16 h à 19 h 30, et le dimanche de 7 h à 13 h.
Fermée le mardi.
- **PHARMACIE DE CHAMPEAUX** :
8 rue de la Ferronnerie
Tél. 01 60 69 97 60 - Fax 01 60 69 95 03
Lundi au vendredi : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 20 h, samedi : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 19 h.
- **LA PALMERAIE DU SUD** – Restaurant
7 ter rue de la Libération, tél. 01 60 68 65 89.
Mardi au samedi : midi et soir et dimanche midi.
- **LE CHALET – PIZZAS À EMPORTER**
3 rue de Malvoisine - Tél. : 06 46 30 31 66
Mardi, mercredi, jeudi de 18 h 30 à 21 h 30, vendredi, samedi de 18 h 30 à 22 h 00.
- **RABET MARKET** – Alimentation :
Place du Marché, tél. 01 60 66 94 46
Dimanche de 9 h à 13 h,
lundi au samedi : 8 h 30 à 13 h et 16 h à 20 h.
- **L'ATELIER DE CORALIE** – Salon de coiffure :
3 rue de la Ferronnerie, tél. 01 60 66 42 10
Lundi, samedi : 9h à 17h, mardi, jeudi : 9h à 12h et 14h à 18h, vendredi : 9h à 18h. Fermé mercredi et dimanche.
- **VÉRONIQUE COIFFEUSE** (à domicile)
Tél. : 01 64 25 18 34